

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME: discours de S. S. Léon XIII dans le consistoire du 1er juin 1888. — SIXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE. — QUESTION LITURGIQUE. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE : fête de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal; Extrait d'une lettre de S. Em. le cardinal Langénieux à Mgr de Montréal; première journée du *Triduum* en l'honneur du Bienheureux de



SOMMAIRE

la Salle; sommaire de la troisième livraison du *Canada Français*. — Diocèse de Québec, la fête de la Saint-Jean-Baptiste à Québec. — LA BASILIQUE DU VŒU NATIONAL — LA BOLIVIE A NOTRE-DAME DE LOURDES. — LES TROIS *Pater Noster*. — NOUVELLES RELIGIEUSES. — UNE REDEVANCE (légende). — PRIONS POUR NOS MORTS.

09057

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal,

BIBLIOTHÈQUE

DE LA MAISON MÈRE.

O. N. D.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	1	JUILLET —Visitation du Sault-au-Récollet.
MARDI,	3	“ —Visitation de l'Île Dupas.
JEUDI,	5	“ —St-Barthélemi.
SAMEDI,	7	“ —Ste-Elizabeth.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	1	JUILLET —6 4 Peni., PRÉCIEUX SANG, d. 2 cl. orns r.
Lundi,	2	“ —VIS. DE LA B. V. M., d. 2 cl., orns blancs.
Mardi,	3	“ —De l'Oct., sem., ornements rouges.
Mercredi,	4	“ —De l'Oct., sem., ornements rouges.
Jeudi,	5	“ —S. Michel des Saints, C., d., orns blancs.
Vendredi,	6	“ —Oct. de SS. P. et P., d., orns rougès.
Samedi,	7	“ —SS. Cyr. et Méth., CC. PP., d., orns r.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—Dimanche 1, confirmation à la messe de 7½ heures.

NOTRE-DAME.—Dimanche 1, ordination à 9½ heures.

JÉSUS.—Dimanche 1, procession du Sacré-Cœur, présidée par Mgr l'Archevêque.

VISITE PASTORALE.

Mardi 3, à Saint-Sulpice; Mercredi 4, à Lavaltrie; Jeudi 5, à Lanoraie; Vendredi 6, à Saint-Thomas; Samedi 8, à Saint-Paul.

Dimanche 1.—Solennité du titulaire de Saint-Paul à Montréal.

DISCOURS PRONONCÉ PAR SA SAINTÉTÉ LEON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Dans le consistoire tenu le 1er juin 1888.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Par une faveur particulière de Dieu et une intention spéciale de la Providence, il a été donné de contempler dans le monde entier pendant toute cette année du cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce, un admirable spectacle de foi et de piété publique. Nous avons été entouré chaque jour d'une affluence de pèlerins qui avaient peine à trouver place ; Nous avons reçu les hommages de toutes les classes sociales et dans les formes les plus variées et les plus imprévues. Outre les milliers et milliers de personnes venues de toute l'Europe, Nous avons reçu dans ce Palais un grand nombre d'hommes amenés par leur vénération des contrées les plus éloignées d'Amérique et, en dernier lieu, d'Afrique.

Dans cette admirable et très noble émulation de piété filiale, vous avez pu voir, vénérables frères, quelle place se sont faites les populations d'Italie, qui ont attesté par des témoignages manifestes et multiples leur ancien et constant dévouement pour le Siège apostolique. Il paraissait convenable, et la sagesse même et la politesse le voulaient ainsi, de ne pas faire entendre de note discordante au milieu de toutes ces voix de louange. Le désaccord n'a pourtant pas manqué dans la maison ; bien plus, la haine des plus implacables ennemis de l'Église semble s'être accrue par l'éclat même des honneurs rendus au Pontife romain, et, pendant tout ce temps-là, leur hostilité s'est manifestée d'une manière plus insolente que jamais en mêlant les menaces aux outrages. Et ces hommes, parce qu'ils sont plus puissants, annoncent maintenant leurs projets avec plus d'audace, et en multipliant de toute manière les entraves, ils méditent d'enchaîner de plus en plus l'Église dans des liens plus resserrés. De ces intentions il ne serait pas besoin d'autres preuves que le code pénal actuellement en discussion dans l'Assemblée législative. Nous voulons parler de ces dispositions de lois qui visent directement le clergé catholique, et qui atteignent d'une manière détournée les droits du Siège apostolique. Et comme la chose est de grande importance, Nous avons voulu, vénérables frères, Nous en expliquer en peu de mots devant vous.

Voici, en résumé, ce qu'est cette loi : on y invente des délits de lèse-patrie qui sont punis de peines excessives, sans même être définis. Pareillement, sous prétexte de dangers à réprimer, qu'on dit particulièrement à craindre en raison de la puissance du clergé, on y sévit très sévèrement contre les prêtres qui seraient convaincus d'avoir fait ou conseillé quelque chose contre les lois, contre les institutions civiles, ou contre les actes de la puissance publique, ou même contre la tranquillité domestique et la fortune

de chacun. On ne voit que trop, vénérables frères, à quoi tendent en réalité de pareilles lois, surtout quand elles sont votées conjointement avec d'autres du même genre, et lorsque d'ailleurs les desseins de leurs auteurs sont assez connus. Avant tout, ils veulent empêcher, par la crainte des peines, la revendication des droits du Pontificat romain.

Mais il est à peine besoin de dire combien il est inique de permettre aux uns d'attaquer les droits les plus sacrés qui se rattachent le plus essentiellement à la liberté légitime de l'Eglise, et d'interdire même aux autres de les défendre.

Or, comme il importe extrêmement à tous les catholiques que ces droits soient sauvegardés, il n'est pas douteux qu'il ne se trouve dans le monde entier, des hommes pour prendre librement la défense du Siège apostolique, alors que les catholiques italiens seuls, qui le devraient plus que tous les autres, ne le pourront pas légalement. Et cependant, ce qui est le plus à considérer, comme Nous l'avons souvent dit, c'est que la condition des Souverains Pontifes, qui est nécessaire à la sauvegarde de ces droits, loin d'être préjudiciable aux intérêts de l'Italie, leur est très certainement de la plus grande utilité, en sorte que tous ceux qui revendiquent cette liberté, loin de paraître des ennemis de leur patrie, doivent être considérés comme les meilleurs et les plus fidèles citoyens.

En second lieu, ces mêmes lois, sous le couvert de l'intérêt de l'Etat, cachent en réalité la servitude de l'Eglise. Et, en effet, comme c'est le devoir et le ministère très saint de l'Eglise d'enseigner avec fermeté et de défendre, même malgré les hommes, tout ce que Jésus-Christ lui a commandé d'enseigner et de défendre, il s'ensuit que, s'il y a dans les lois et dans les institutions des Etats quelque chose de contraire aux préceptes chrétiens touchant la foi et la morale, le clergé ne peut ni l'approuver ni le couvrir de son silence, ayant devant lui l'exemple des apôtres qui répondaient intrépidement aux magistrats qui leur ordonnaient de ne point parler de Jésus-Christ ni de la doctrine : "Jugez, vous-mêmes, s'il est juste, au regard de Dieu, de vous écouter plutôt que Dieu." Quelle eût donc été la doctrine du christianisme, si l'Eglise eût approuvé les institutions politiques, quelles qu'elles fussent, de tous les peuples ; si elle eût obéi aux ordres de tous les magistrats, sans discernement du bien et de l'injuste ? Sans aucun doute, l'antique superstition aurait subsisté par la protection des lois et le genre humain ne se serait jamais élevé à la lumière de l'Evangile.

Mais quoi de plus injuste que cette nécessité qu'on invoque de préparer des armes contre l'Eglise pour se défendre ? Qu'en est-il ? L'Eglise est la maîtresse et la gardienne de toute justice ; elle est faite pour supporter l'injustice, non pour la causer. D'ailleurs, il est aussi contraire à la vérité qu'à l'équité de faire retomber sans juste cause de si graves soupçons sur l'ordre tout entier des clercs. Et on ne voit pas quel motif il y a d'édicter contre eux

de nouveaux décrets. En quel temps, en quel lieu le clergé italien a-t-il nui au salut commun ou à la paix publique ?

Que si on s'élève à des considérations plus hautes, on voit combien ces articles de lois sont contraires aux plus saintes institutions de l'Eglise. Car l'Eglise, par la volonté de Dieu, est une société parfaite ; et de même qu'elle a ses lois, elle a ses chefs, distincts les uns des autres par l'ordre de la hiérarchie, et dont le premier de tous est le Pontife romain, préposé de droit divin à l'Eglise universelle, et ne relevant que de la puissance et du jugement de Dieu seul. Ceux donc qui empiètent sur les institutions de l'Eglise commettent des injustices, bien plutôt qu'ils n'en empêchent. Et cela, ils le font dans une loi spéciale, avec une rigueur préméditée, et non en termes précis et certains, mais d'une manière vague et indéfinie, en sorte qu'il n'y a aucune audace d'interprétation qu'on ne puisse se permettre. Il n'est donc pas étonnant que l'indignité d'une pareille loi ait déjà soulevé tant de réprobations et de réclamations.

Nous n'ignorons pas que, chez d'autres nations aussi, des lois contre le clergé ont été promulguées. Mais ces exemples étrangers ne rendent pas moins blâmables celles que nous déplorons, et, raison plus décisive encore, l'Eglise n'a consenti en aucun pays et sous aucune forme ou manière à de telles lois, mais elle s'y est opposée toujours et constamment de tout son pouvoir. On ne doit pas non plus omettre de dire que de telles lois ont été sanctionnées alors que les passions étaient le plus excitées contre la religion catholique et qu'à ce moment-là l'impartialité manquait aux esprits comme la tranquillité à l'Etat. Les esprits une fois revenus au calme, de meilleurs conseils prévalurent dans plus d'un pays, et Nous voyons aujourd'hui l'odieuse oppression de ces lois cesser, en partie, de fait, et, en partie, disparaître par par une législation contraire.

Pour ces raisons, Nous avons le devoir le plus absolu d'élever Notre voix apostolique et de déclarer ouvertement, comme Nous le faisons, que les lois dont Nous venons de parler portent atteinte aux droits et au pouvoir de l'Eglise, qu'elles sont opposées à la liberté de son ministère sacré et constituent une grave atteinte à la dignité des évêques, de tout le clergé, et surtout du Siège apostolique, en sorte qu'il est absolument illicite de les établir, approuver et ratifier.

Et Nous ne faisons pas entendre ces plaintes parce que Nous craignons d'avoir à supporter les assauts d'une guerre plus violente encore. L'Eglise a vu déjà bien d'autres orages, et de tous elle est sortie non seulement victorieuse, mais plus belle et plus forte. La grâce du Seigneur la garantit contre toute violence humaine. Nous connaissons tous les évêques et tout le clergé italien ; s'ils se trouvaient être placés entre la désobéissance aux hommes et le manquement à leurs devoirs saints et sacrés, Nous savons fort bien ce qu'ils feraient.

Mais ce qui Nous afflige amèrement, c'est de voir que l'Eglise et le Pontificat attaqués avec plus d'acharnement que jamais en Italie, alors que les Italiens, en grande majorité restent attachés et dévoués avec une admirable fidélité à l'Eglise et au Pontificat, auxquels leur patrie est redevable d'innombrables bienfaits. De même Nous souffrons à la pensée que l'on s'efforce par tous les moyens, selon les vœux des sectes impies, d'arracher ce peuple des bras de l'Eglise, lui qui s'est nourri à son sein maternel et qui y a grandi.

Nous ne sommes pas moins attristé de voir comment, de propos délibéré, on travaille à aggraver et à prolonger le dissentiment avec l'Eglise, que Nous voudrions, dans l'intérêt de l'Eglise et par amour pour la patrie, comme Nous l'avons si souvent dit, voir disparaître conformément à la justice et aux droits du Saint-Siège. Vouloir que les Etats soient en lutte perpétuelle avec l'Eglise, c'est une pensée folle et préjudiciable à l'intérêt public et plus préjudiciable encore à la nation italienne qu'à toute autre.

D'autre part, puisque Nous ne pouvons pas faire plus, Nous recourons à Dieu par de ferventes et assidues supplications, afin qu'Il daigne regarder favorablement l'Italie et lui procurer des temps meilleurs et Nous lui demandons, en particulier, qu'il accorde à ce peuple de conserver à jamais intacte la foi catholique jointe à l'amour pour ce Siège apostolique, et d'être disposé à tout endurer et à tout faire pour conserver de si précieux biens.

SIXIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE.

Ne savez-vous pas que nous tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous sommes baptisés en sa mort ? (Rom. VI, 3.)

Ce sont, mes frères, de fortes paroles, trop fortes, je les crains pour être pleinement acceptées par beaucoup d'entre-nous, car nous sommes trop enclins à mitiger la forte doctrine du Christ. Ces grandes maximes de pénitence, de pauvreté, d'obéissance, de perfection, que les saints comprirent dans leur entière réalité, nous cherchons à les comprendre dans un sens figuré ou à les appliquer à quelque coupable autre que nous-mêmes. Mais médisons franchement ces paroles de saint Paul.

Comment sommes-nous baptisés dans la mort du Christ ? En étant coupables des péchés qui le livrèrent à ses ennemis. N'est-il pas mort à cause des péchés mortels, et n'avons-nous pas commis des péchés mortels, en violant les commandements les plus sacrés de Dieu, et en le faisant avec obstination, avec connaissance, avec habitude ? Alors le sang innocent de l'Agneau de Dieu est sur nos mains et rien, si ce n'est la pénitence, ne peut l'effacer. Et quelle sorte de pénitence ? Si complète, si intense, si pratique, que l'Apôtre dit qu'elle doit nous condamner et nous mettre

à mort avec Jésus-Christ ; une pénitence si entière que Notre-Seigneur lui-même nous dit qu'elle doit produire en nous un nouvel être : " A moins qu'un homme soit né de nouveau, il ne peut entrer dans le royaume du ciel." Aussi saint Paul donne le véritable caractère de la pénitence chrétienne quand il ajoute : " Sachant cela, que notre vieil homme est crucifié avec le Christ, afin que le corps du péché soit détruit."

Donc, mes frères, l'entier accomplissement du plus grand de tous les devoirs du chrétien : faire réparation à Dieu pour ses péchés en union avec les souffrances et la mort de Jésus-Christ, est notre seul espoir de recouvrer notre innocence par notre participation à son crucifiement, à ses hontes, à son agonie, à sa mort.

Oh ! puissions-nous comprendre la complète nécessité de la pénitence. Oh ! que la terrible image du Christ sur la croix soit toujours sous nos yeux, comme elle est toujours sur les autels.

Oh ! que les cris effrayants de Jésus agonisant résonnent toujours à nos oreilles ! Alors nous serons vraiment des chrétiens. Alors la haine profonde du péché, les devoirs du chrétien : le jeûne et la prière ; la charge sacrée de secourir les pauvres et d'instruire les ignorants, la pieuse réception de la grâce de Dieu dans les sacrements ; en un mot, la vie d'un bon catholique, pendant toute l'année, aura sa véritable signification. Si nous comprenons que le Christ est mort pour nos péchés, nous n'aurons pas à nous traîner avec effort au confessionnal, nous ne murmurerons pas contre le jeûne du Carême, nous ne nous efforcerons pas d'échapper subtilement au devoir de la prière, et à la dette de la pénitence par des excuses toujours prêtes, mais nous prendrons le Christ pour exemple et sa croix pour drapeau, nous souhaiterons les coups de verges et même la mort pour racheter nos péchés. Nous comprendrons la sagesse des paroles dites par le vieux moine du désert au novice : " Où que vous soyez, où quoi que vous fassiez, dites-vous souvent : Je suis un pèlerin." Oui un pèlerin ; un fils banni attendant anxieusement que son père le rappelle dans sa demeure ; un coupable subissant les années de sa condamnation. Je sais, mes frères, que cela paraît une bien amère doctrine. Mais n'est-elle pas vraie ? Et connaître la vérité est le commencement de la paix du cœur. Ecoutez ce que dit l'Apôtre dans la même épître : " Car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous serons aussi entés en lui par la ressemblance de sa résurrection." Oui, si nous sommes morts à notre vieil homme et au péché, nous nous élèverons avec Notre-Seigneur Jésus-Christ à la gloire éternelle. Il s'élança hors du tombeau, triomphant du péché ; et ainsi nous nous élèverons si nous avons été enterrés dans la pénitence. Que sont les joies du monde comparées à celles du paradis. Comment avoir souci de ces quelques années de travail et d'attente sur la terre, quand on pense à l'éternité céleste ! Mes frères, saint Pierre d'Al-

cantara, qui avait mené une vie de pénitence, apparut, très peu de temps après sa mort, à un de ses amis, la figure rayonnant de joie, et il s'écria : " Oh ! heureuse pénitence qui m'a obtenu une si grande récompense." Mes frères, faisons pénitence pendant que nous le pouvons, et laissons Dieu pourvoir à notre bonheur ; il nous donnera des joies qui ne se flétrissent jamais.

QUESTION LITURGIQUE.

II

An in suffragiis quæ fiunt in officio votivo SS. Angelorum, commemoratio S. Michaelis Archangeli fieri debeat in iis locis ubi S. Archangelus est Titularis Ecclesiæ ?

Ad illum Negative.

.....Atque ita rescripsit et servari mandavit

S. R. C.

Congregationis S. S. Crucis et Passionis D. N. J. C.
14 Maii 1887.

CHRONIQUE DIOCESAINE

Les diverses associations Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ont célébré leur fête patronale avec beaucoup de pompe et de solennité dimanche dernier.

De nombreux drapeaux tricolores flottaient sur les édifices et l'église Notre-Dame était richement ornée. Dans le chœur, sur un piédestal orné de fleurs était placée la statue de saint Jean-Baptiste.

A dix heures, Mgr de Montréal entrait processionnellement à l'église et s'asseyait au trône, assisté de M. le grand vicaire Maréchal et de M. l'abbé Emard, vice-chancelier.

M. l'abbé Larue chanta la grand'messe. Le sermon fut prêché par Mgr de Montréal.

Un grand nombre de prêtres, de religieux assistaient au service divin. Sur des sièges, placés, devant les balustres, prirent place les officiers et les membres de la Saint-Jean Baptiste. A la droite de M. L. O. David, président général, se trouvaient l'honorable M. Chapleau et l'honorable M. Chauveau ; à sa gauche M. Faucher de Saint-Maurice, M. P. P.

Une foule énorme remplissait l'église.

Dans une lettre adressée à Mgr de Montréal, son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, parle en ces termes du discours prononcé récemment à Paris par M. le juge Routhier :

" On nous dit des merveilles du Canada et de ses nobles en-

“fants. Il y a quelques semaines, à l'assemblée générale des catholiques tenue à Paris, l'orateur qui a remporté le plus beau et le plus complet triomphe, à tous les points de vue, était enfant de cette nouvelle France, qui, fidèle à elle-même reste le modèle de sa mère.”

PREMIÈRE JOURNÉE DU *Triduum* EN L'HONNEUR DU BIENHEUREUX J. B. DE LA SALLE A NOTRE DAME.

Il appartenait doublement aux messieurs de Saint-Sulpice de célébrer ce *Triduum* en l'honneur du Saint. Car J. B. de la Salle était un fils de cette compagnie, un enfant de cette école de prières, dans les œuvres et les mérites duquel un évêque français “ retrouvait la main et le cœur des directeurs de Saint-Sulpice et des curés de la paroisse.” De plus, c'est un supérieur du Séminaire de Montréal qui appela dans notre ville, il y a à peine 50 ans, les premiers Frères venus en Canada ; c'est sur la paroisse de Notre-Dame que les Frères établirent leur première école, pour rayonner de là dans la ville et dans tout le pays.

Le *Triduum* en l'honneur du Bienheureux J. B. de la Salle était donc une fête bien chère pour les messieurs de Saint-Sulpice, bien chère aussi pour notre population qui apprécie si vivement tous les bienfaits de l'éducation donnée par les Frères.

L'église Notre-Dame, où se célèbre le *Triduum*, est magnifiquement ornée. Des drapeaux nombreux : pontificaux, français, anglais pendent de tous côtés. Sur les galeries des deux jubés s'étaient des écussons aux armes de Léon XIII, de Mgr l'Archevêque, de Saint-Sulpice, de la famille du Bienheureux, de l'institut des Frères. Au-dessous sont placées les armes des pays où les Frères ont des écoles. Des banderolles aux trois couleurs françaises partent des voûtes et se relient aux galeries. Dans le chœur flottaient de grandes oriflammes sur lesquelles sont tracés en lettres d'or les noms de toutes les vertus. Sur un piédestal, du côté de l'épître, repose une statue de J. B. de la Salle, tenant dans ses bras un enfant. Une relique du saint, dans un riche reliquaire, est placée sur le premier degré du piédestal. Un grand tableau du Bienheureux de la Salle fait face à la chaire.

La première journée du *Triduum* a commencé par une grande messe, chantée par M. l'abbé Schilckling à laquelle assistèrent au moins quatre mille enfants des écoles des Frères. Après l'Evangile, M. l'abbé Daniel a fait une instruction.

Plusieurs membres du clergé, parmi lesquels, M. le grand vicaire Maréchal et M. l'abbé Emard, s'étaient joints aux messieurs du Séminaire. De nombreux fidèles étaient venus prier avec tous ces enfants.

Le soir à 7.30 h., l'église était de nouveau remplie quand le provincial des Oblats, le R. P. Augier monta en chaire pour prêcher le panégyrique du Bienheureux.

Le prédicateur avait pris pour texte ces paroles de saint Paul :

“ *Perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum.* Qu'il soit un parfait homme de Dieu, prêt à toute œuvre grande et importante.”

Le révérend Père a montré d'une manière saisissante que J. B. de la Salle avait été toute sa vie, 1o l'homme de Dieu par ses vertus : l'humilité, la mortification, le détachement des biens de ce monde, la résignation, l'obéissance, la piété ; 2o l'homme du peuple par ses œuvres ; le serviteur de l'enfant du peuple, en fondant un ordre religieux, le premier, pour instruire gratuitement les enfants, et les maintenir dans la paix, la piété, la dévotion par l'enseignement chrétien.

Un salut solennel, donné par Sa Grandeur Mgr Clut, a terminé cette première journée du *Triduum*.

Monsieur l'abbé E. Lecours, de Saint-Hyacinthe, décédé le 23 juin, était membre de la Société d'une messe.

T. HAREL, P^{TRE},
Chancelier.

Voici le sommaire de la troisième livraison du *Canada-Français* :

UNE BÉNÉDICTION DU SAINT-PÈRE pour le *Canada-Français*.

L'ASTRONOMIE ET LA VIE DE L'HUMANITÉ. — Essais de science comparée..... L'ABBÉ P. DE FOVILLE.

LES TROIS PEINES D'UN ROSSIGNOL..... RENÉ BAZIN.

ECLAIRCISSEMENT SUR LA QUESTION ACADIENNE.—Le serment d'allégeance..... L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

BREVIS VITA.—Poésie..... ADOLPHE POISSON.

SAINTE-ANNE D'AURAY ET SES ENVIRONS..... LOUIS FRÉCHETTE.

LA FONTAINE DE CHAMPLAIN A QUÉBEC..... P. B. CASGRAIN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES DE FRANCE..... A.-B. BOUTHIER.

COURS PUBLICS donnés à l'Université-Laval à Montréal (1887-88)..... G. B.

REVUE EUROPÉENNE..... P.-J.-O. CHAUVEAU.

CONDAMNATION DU ROSMINIANISME.....

BIBLIOGRAPHIE—Revue des Livres..... P.-J.-O. C., T. H.

ENCORE JACQUES-CARTIER—Étatum.....

DOCUMENTS INÉDITS.

Diocèse de Québec.—La partie religieuse de la fête de la Saint-Jean-Baptiste à Québec a été très imposante. La Basilique était magnifiquement décorée. A droite de l'autel était le drapeau de l'Union Allet et à gauche celui de Carillon. La garde d'honneur au chœur était formée par les zouaves MM. Trudel, Garneau, Toussaint, Routhier et D'Armonier.

L'officiant était Mgr Têtu, assisté de MM. les abbés Quézel et Bouffard, comme diacre et sous-diacre. Le chœur était rempli de membres du clergé.

Au bas-chœur étaient l'honorable M. Mercie, et plusieurs de ses collègues, M. le consul général de France et autres. Les officiers des sociétés Saint-Jean-Baptiste de Québec et de Saint-Sauveur, les présidents des sociétés sœurs occupaient des places en avant de la nef.

Le sermon a été prêché par M. l'abbé Labrecque, professeur de théologie morale à l'Université-Laval.

En dépit du mauvais temps, l'assistance était considérable.

LA BASILIQUE DU VŒU NATIONAL.

Monseigneur l'archevêque de Paris vient de publier une lettre pastorale relative à l'achèvement des travaux de la basilique du Vœu national au Sacré-Cœur. Nous y lisons :

“Seize ans sont écoulés depuis la première quête faite par l'œuvre du Sacré-Cœur. Le dernier *Bulletin* de l'Œuvre enregistre une somme de 19 millions, où se confondent le don du riche et l'obole du pauvre dans un même sentiment de charité et de dévouement pour Notre-Seigneur. Or, N. T. C. F., quand nous supputons, avec nos habiles architectes et les chrétiens éminents du comité, les travaux qu'il nous reste à exécuter, nous arrivons à constater que les deux tiers de l'entreprise sont aujourd'hui accomplis. Si donc la Providence daigne donner à l'avenir les bénédictions qu'elle a accordées au passé, nous pouvons légitimement espérer que l'édifice sera terminé au bout de sept années, et qu'une somme de 9 millions suffira pour l'achèvement des travaux.

“Ces sept années se partageront en deux périodes : au bout de trois ans, les voûtes latérales seront construites ; les murailles seront élevées jusqu'à la naissance du dôme. Nous nous proposons de satisfaire alors votre légitime impatience en établissant un plafond au-dessus de la grande nef, et dès lors aussi nous pourrons prendre possession de la basilique entière pour l'exercice du culte.

“Ce sera un beau jour, N. T. C. F., que celui où le peuple fidèle chantera gloire à Dieu et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté dans le sanctuaire du Vœu national, spontanément et librement édifié par la France entière. Sans doute le majestueux et les coupoles qui lui serviront de satellites ne domineront pas encore la colline de Montmartre ; mais avec quel nouveau courage nos savants architectes et nos habiles entrepreneurs n'élèveront-ils pas ces couronnes de pierre, pendant que les cantiques sacrés retentiront dans la basilique et que les foules s'y presseront plus nombreuses !

“Pourquoi n'ajouterions-nous pas, N. T. C. F. : Il dépendra de vous d'abrèger la durée des derniers travaux. Nous avons calculé cette durée sur la moyenne des années écoulées, quand on

n'entrevoit encore que dans un lointain avenir l'achèvement de l'édifice. Aujourd'hui que nous saluons, avec une espérance qui se rapproche chaque jour, l'ouverture de la basilique, la construction de son dôme et de ses coupoles, il nous semble que Notre-Seigneur donnera une efficacité particulière à la recommandation de notre Père mourant : *“ Les chrétiens auront de plus en plus la conviction que cet hommage national offert au divin Cœur de Jésus sera le salut de la France. Vous donc qui aimez la France et aimez l'Eglise, venez, donnons-nous la main et bâtissons la maison du Seigneur. Venite et ædificemus muros Jerusalem.”*

La Bolivie à Notre-Dame de Lourdes.

Un drapeau national a été déposé officiellement aux pieds de Notre-Dame de Lourdes au nom d'un peuple et de son chef.

On savait que les Boliviens, dans l'Amérique du Sud, faisaient façonner deux drapeaux : l'un, à l'effigie de Notre-Dame du Mont-Carmel, patronne de la république, pour être offert à Notre-Dame de Lourdes ; l'autre, à l'écusson national, pour être offert à Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé sacerdotal.

Cette noble pensée eut pour instigateurs les sergents du 2^e de ligne de l'armée bolivienne qui adressèrent une supplique sur ce sujet à leur capitaine général Pacheco, président de la république. Ce dernier ne se contenta pas de donner sa haute approbation à leur projet ; il s'engagea publiquement à envoyer son fils aîné Fernand, présenter l'un des drapeaux à Sa Sainteté, tandis que l'autre serait apporté à Lourdes par son fils cadet Grégoire et y *“ deviendrait une prière continuelle en faveur de l'armée nationale.”*

La bénédiction des deux étendards se fit à la cathédrale de La Plata. Le président la république y assistait avec ses ministres, ses généraux et plusieurs milliers de soldats. Mgr l'archevêque, Pierre de la Llosa, donna, dans une magnifique allocution, le vrai sens de cette cérémonie.

“ Dans ce double hommage que vous rendez, s'écria-t-il, à la glorieuse Mère de Dieu et au Pape, chef suprême de l'Eglise catholique, il y a une nouvelle affirmation de la belle alliance qui existe entre la religion et la république, entre l'Eglise et l'Etat. C'est là une belle alliance qui seule peut consacrer et garantir toutes les autres ; car la religion est l'inspiratrice de la vraie politique, la gardienne née du droit public, la conservatrice de l'ordre social et l'institution fondamentale hors de laquelle toutes les autres s'écroulent et disparaissent.”

Le président Pacheco et ses soldats étaient dignes de comprendre un tel langage, ainsi que la recommandation du prélat d'unir toujours la *vertu* et la *bravoure*, la *vertu* pour diriger et modérer la *bravoure*, et la *bravoure* pour défendre et protéger la *vertu*.

Qu'on en juge par ce trait. Peu de temps auparavant, l'archevêque ayant envoyé dix mille médailles bénites pour les faire distribuer aux soldats, celui-ci en réclama deux mille de plus, pour que personne ne fût exclu de cette distribution.

Son fils aîné Fernand s'est acquitté de son auguste mission auprès du Pape, le 15 avril dernier.

Le 30 mai dernier, avait lieu la même cérémonie pour Notre-Dame de Lourdes. L'envoyé spécial Grégoire Pacheco avait été nommé, pour la circonstance, attaché extraordinaire à la légation bolivienne de Paris. Il était accompagné de son frère revenu de Rome, de son beau-frère, de sa mère et de deux de ses sœurs.

Au moment désigné, le jeune homme, tenant le drapeau à la main, a fait son entrée au chœur, et s'adressant au Père directeur des pèlerinages, lui a tenu le discours suivant :

“ Très révérend Père,

“ La renommée des miracles qui se sont accomplis dans cette célèbre grotte a traversé les mers et s'est répandue dans l'Amérique méridionale, dont fait partie mon pays, la république de Bolivie.

“ La très sainte Vierge de la Conception de Lourdes a, dans cette région, de nombreux fidèles qui lui ont élevé des autels et lui rendent un culte permanent par leur fervente piété. Toutes les classes de la société, l'armée elle-même, ont pour Notre-Dame une dévotion pleine de tendresse et une confiance absolue dans sa puissante intercession.

“ En témoignage de cette ardente piété, l'armée de Bolivie consacre à la Vierge miraculeuse cet humble étendard que j'ai le très grand honneur de vous présenter tant en son nom qu'au nom du capitaine général et président de la république, mon vénéré père, vous priant, mon révérend Père, de le déposer aux pieds de Notre-Dame et d'implorer pour nos soldats et notre pays sa céleste protection.”

Le R. P. Fournou, l'un des missionnaires de la basilique, a répondu en substance :

“ Sous ces voûtes flottent bien des bannières, les unes remarquables par le prix de leur tissu, les autres par la délicatesse de leur travail ; elles viennent ou d'une paroisse, ou d'un diocèse, ou d'une province ; mais aucune n'a été envoyée par un chef d'Etat, d'accord avec toute sa nation. C'est votre étendard qui le premier jouit de ce privilège.

“ Ce don fait honneur au président de la République bolivienne, qui continue ainsi les chrétiennes traditions des souverains de la mère-patrie, tels que Charles V, Ferdinand, Isabelle et Philippe II ; il fait honneur à sa vaillante armée qui comprend que rien ne fait vibrer dans les âmes guerrières les grandes générosités et les sublimes dévouements comme ces deux mots : religion et patriotisme ; il fait honneur à tout le peuple de Bolivie

qui, avec un élan spontané, a voulu s'associer à l'hommage rendu par l'armée et le chef du gouvernement.

“ Et ce don ne pouvait être présenté à Notre-Dame de Lourdes par des mains plus dignes que celles des enfants du président Pacheco.

“ Il affirme que pour le peuple bolivien, Dieu est le souverain des souverains, de qui relèvent les empires, et qui, tandis que les couronnes tombent et que les sceptres se brisent, reste seul immortel. *Dios no muere*, selon la belle parole de Garcia Moreno.

“ Il affirme que, comme un soleil resplendissant, Notre-Dame de Lourdes rayonne non seulement sur la France, mais sur le monde entier, en particulier sur cette Amérique du Sud où elle est tant aimée par la pieuse république de Bolivie. Les enfants de ce religieux pays ont été envoyés ici en ambassade. Aussi que de grâces ne sont-ils pas en droit d'espérer ? ”

Des prières faites en commun pour le président de la République bolivienne, pour son armée et son peuple, ont terminé la cérémonie.

Le drapeau est resté exposé pendant deux jours ; il est en soie, aux couleurs nationales, rouge, jaune et vert, avec glands d'or. Sur une face on a brodé la Vierge du Carmel avec l'inscription dédicatoire ; on voit sur l'autre les armes de la Bolivie : au-dessus, le condor des Andes ; sur l'écu, le lama, la montagne de Potosi éclairée par le soleil, une gerbe d'orge, neuf étoiles pour figurer les neuf districts boliviens ; le tout est encadré par un faisceau de drapeaux.

Selon les instructions du président, la remise solennelle de l'étendard a fait l'objet d'un procès-verbal qui doit être légalisé par le chargé d'affaires de Bolivie en France, avant d'être apporté à La Plata.

LES TROIS “ PATER NOSTER. ”

Un prêtre, se promenant dans la campagne, rencontra une petite fille qui lui parut avoir à peine atteint l'âge de raison. Frappé néanmoins de la manière avenante et respectueuse avec laquelle la candide enfant lui envoyait un salut, il s'approcha d'elle, s'informa de sa famille, puis lui demanda si elle connaissait l'Oraison dominicale ou le *Pater noster*. Surprise que M. le curé lui adresse une pareille question, elle fixe sur lui ses grands yeux pleins d'intelligence. “ Oh ! oui, Monsieur le curé, s'écrie-t-elle, je sais le *Pater noster*, et je n'en sais pas seulement un, mais. ”—Eh bien ! reprit le prêtre, je te donnerai une belle image si tu veux bien me dire quels sont les trois *Pater noster* que tu sais.

Aussitôt la charmante enfant, après s'être recueillie, répondit avec assurance et modestie : “ Le premier des trois *Pater noster* est celui que ma mère m'a appris ; le voici : (et elle récita en entier

l'Oraison dominicale). Le second est celui que j'ai appris à l'école, le voici : (et aussitôt encore elle récita le *Pater* en latin.) Le troisième est celui que le prêtre chante à l'église : (et à l'instant, de sa gracieuse et douce petite voix, elle se mit à chanter le *Pater noster*, tel que le chante l'officiant aux messes solennelles.)

Inutile de dire si le bon curé fit à notre petite savante de sincères compliments, et s'il lui donna l'image promise.

Grande fut la joie de la pauvrete qui se hâta d'aller raconter tout à sa mère.

Celle-ci ne put retenir ses larmes de joie. Pressant sa chère enfant sur son cœur, elle rendit grâces à Dieu, se recommandant plus que jamais, elle et toute sa famille, à notre Père qui est dans les cieux, ainsi qu'à la très sainte Vierge Marie.

Hélas ! ils deviennent rares aujourd'hui les enfants qui pourraient, comme cette jeune chrétienne, se féliciter de savoir les trois *Pater noster*. Heureux du moins ceux qui, d'abord sur les genoux d'une pieuse mère, puis bientôt sur les bancs d'une école, où la croix est toujours en honneur, recueillent les principes de la foi, apprennent que pour être heureux, au sortir de cette vie, il faut connaître, aimer et servir ici-bas le souverain Seigneur de toutes choses !

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Parlant de la loi militaire votée par le Sénat, le *Journal des Débats* faisait dimanche les sages réflexions que voici :

« C'est l'occasion de répéter que les *Assemblées sont souvent plus tyranniques que les rois, qu'elles le sont du moins avec plus de sérénité, d'insouciance, comme il convient à des foules qui, divisant en parcelles et en miettes la responsabilité, n'en sentent plus le poids.* En matière de législation, deux cents timides seront plus téméraires qu'un audacieux ; ils le seront impunément, sans scrupule, en se frottant les mains. Ne pensez-vous pas que si quelque autocrate avait à rendre un ukase sur une répartition nouvelle des charges militaires, menaçant à la fois la discipline de l'armée, l'exercice des cultes, la sécurité des études et tout le développement intellectuel du pays, il aurait longuement médité ce projet, l'aurait préparé par l'observation directe des hommes, dans les écoles, les ateliers, les laboratoires et les casernes, aurait consulté l'expérience faite chaque jour dans les engagements volontaires, aurait fait la balance des gains espérés et des sacrifices nécessaires, et se serait décidé seulement alors, encore avec inquiétude et en signant d'une main un peu tremblante ? Le Sénat, lui, qui est la toute petite monnaie de Frédéric II, a plus de bravoure. C'est un spectacle vraiment philosophique de voir une assemblée où se rencontrent tant d'hommes supérieurs, discuter une haute question. Quelques-uns écoutent ; la plupart causent, lisent ou

écrivent évidemment, tous sont déjà ancrés dans leur opinion ; très-petit sont renseignés ; le vote émis, ils seront aussi tranquilles qu'auparavant. On se rappelle alors le mot fameux d'un homme d'Etat anglais : " Dans ma longue carrière politique, j'ai entendu plus de dix mille discours et il n'y en a que trois qui aient changé mon opinion ; encore n'ont-ils pas changé mon vote."

A propos de la lettre pastorale que Mgr Richard a consacrée à l'église du Sacré Cœur, et dont nous publions les principaux passages, le *Vaterland* de Vienne parle en ces termes de la charité des catholiques français :

" Dans l'espace de douze ans, on n'a pas dépensé moins de 19 millions pour le sanctuaire de Montmartre. Somme vraiment colossale quand on songe que, pendant ce temps, la persécution des Ordres religieux, la diminution du budget des cultes, la fondation des écoles chrétiennes ont imposé aux catholiques des sacrifices énormes qui s'élèvent à près de deux millions pour ces écoles libres. A l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII, le peuple français a offert plusieurs millions au Saint-Siège... Toutes ces œuvres admirables ont leur source dans l'esprit de sacrifice qui est universellement répandu en France. Les dons considérables ne manquent pas : mais ce sont surtout les faibles cotisations, le denier de la veuve accumulé qui constituent ces immenses trésors de la charité chrétienne. *Les catholiques français vaincront un jour par leur esprit de sacrifice.*"

Si la France est actuellement bien méprisée à l'étranger, ce n'est pas la France catholique.

La semaine dernière a été inauguré à Paris le musée Dieulafoy, composé des collections empruntées aux ruines de Suze et de Persépolis.

Les restes de ces vieilles civilisations asiatiques, observe à ce propos M. Simon Boubée, sont bien faits pour rabattre un peu le caquet et l'orgueil insupportable qui distingue notre société prétendue progressiste.

On peut voir, en visitant le musée Dieulafoy, que cinq cents ans avant notre ère il y avait de grands architectes, de grands sculpteurs et de grands peintres, que les arts industriels florissaient aussi bien qu'aujourd'hui, et que le goût général était singulièrement plus grandiose que celui qui règne à l'heure présente.

Il est vrai qu'à Babylone, à Suze, à Persépolis, à Ninive, il n'y avait pas de Métropolitain,—mais la rapidité des communications ne fait pas le bonheur, et nous doutons que Paris, doué d'un chemin de fer aérien et souterrain, soit beaucoup plus heureux et beaucoup plus édifiant.

On lisait dimanche dernier dans l'un des grands journaux boulevardiers de Paris :

“ C'est aujourd'hui le Grand Prix.

Dans quelques heures, tout un public à bout d'haleine, penché sur le tapis vert de Longchamps, suivra des yeux, dans le sillon de la piste, ces billes vertes ou bleues, noires ou rouges, qui font du champ de courses comme une roulette multicolore.

“ Tel ou tel pur-sang arrivera premier, un vol d'acclamations furieuses s'élèvera dans l'espace comme une nuée d'oiseaux sauvages, les barrières seront rompues et la multitude se ruera autour du cheval vainqueur, heureuse de toucher le poil mouillé de sa robe ou les doigts suants de son jockey. Il sera adulé, chéri, fêté, complimenté en toutes les langues de l'univers. On l'emmailotera comme un prince égyptien, on l'alcoolisera comme une vieille lady ; des gentishommes saliront leurs gants à le flatter, de jolies femmes feront de leurs mouchoirs de dentelle des moustiquaires pour et triomphateur et l'embrasseront sur les naseaux.

“ Au château de Madrid, il entrera dans le Panthéon des chevaux. Là, nouvelle ovation. Tziganes salueront le vainqueur de leurs hourras frénétiques, et joueront en son honneur la *Marche de Rakoczy*.

“ Le soir, au Jardin de Paris, Anglais et Français se “ flanqueront une pile ” sur le nom du vainqueur. Il y aura des yeux pochés—*Ah oh ! yes !*—et des dents ébréchées. Pour une belle fête, ce sera une belle fête ; et les journaux, les salons, les cafés et les boulevards n'auront d'écho que pour le gagnant pendant au moins huit jours.

“ Ce sera l'apothéose du Cheval-Roi.”

Voici dans quelle basse idolâtrie tombe la foule dorée, aussi bien que la foule en haillons, après une longue désuétude de l'adoration publique de la sainte Eucharistie.

L'aumônerie des malheureux prisonniers de Clairvaux est supprimée, et il est curieux de lire l'effet que cette suppression a produit derrière ces murs où l'on pourrait croire que règne la haine de Dieu et du prêtre.

A la nouvelle du vote, les détenus décidèrent entre eux, dans un élan spontané, de se cotiser pour remplacer le traitement supprimé. Mais quand, le dimanche suivant, M. l'abbé Foisel leur eut fait part d'une manière officielle de la décision de Monseigneur qui l'appelait à un autre poste, l'émotion fut à son comble, et beaucoup parmi ces hommes endurcis dans le crime et dans le vice, se mirent à pleurer comme des enfants. Enfin, la veille de son départ, qui se trouvait un dimanche, les détenus lui firent une véritable ovation. L'un d'eux—quelque peu poète—lut une petite pièce de vers dans laquelle, aux adieux les plus touchants, se joignaient les promesses les plus sincères de ne jamais oublier les sages et pieux avis qu'il n'avait cessé de leur donner.

Monsieur Grévy portera devant l'histoire, ce qui est peu de

chose, mais devant Dieu, ce qui est autrement sérieux, la responsabilité de bien des iniquités, entre autres de la violation de ce contrat solennel qui s'appelle le Concordat. Il a laissé dépouiller un certain nombre de curés de l'indemnité qui leur est due, non seulement en vertu de l'article 14 du Concordat, mais encore en vertu de ce principe primordial, un des fondements de la société : *non furaberis*.

Le prêtre, remplissant une fonction du ministère sacré reconnu par l'Etat, a un droit à son indemnité aussi strict que le créancier qui présente au bureau du percepteur, à chaque trimestre, son coupon de rentes. Le priver de son mandat de traitement, c'est tout simplement le voler ; donner pour prétexte qu'on veut le punir de ne pas aimer suffisamment la république, n'est pas une raison plus légitime que de refuser d'escompter le coupon d'un créancier, parce qu'il est réactionnaire. C'est cependant ce déni de justice que l'on pratique vis-à-vis du prêtre coupable ou prétendu coupable du crime de lèse-majesté républicaine.

M. Carnot l'honnête homme comprendra, nous devons l'espérer, que si la justice exige que l'Etat ne soit pas frustré dans ses droits, elle exige aussi qu'il ne frustre pas : autrement son honnêteté serait absolument boiteuse.

Il y a, et sur toute la surface de la France, au fond d'un certain nombre de presbytères, d'ailleurs fort modestes, une gêne et parfois une misère due à un déni de justice. Les hommes qui sont là, occupés d'un ministère bien supérieur aux petits intérêts et aux mesquines passions des partis, souffrent sans se plaindre, ce qui fait qu'on ne pense guère à eux. Ces hommes ne sollicitent point d'amnistie, ils n'ont rien à faire amnistier. Ils n'ont soif que de justice. Si M. Carnot ne veut pas devenir le complice d'une iniquité qui répugne certainement à son honnêteté, il la leur rendra, cette justice. Et malgré certaines criaileries et même certaines colères, il doit se convaincre que cet acte-là lui porterait bonheur.

(Univers.)

UNE REDEVANCE.

(LÉGENDE.)

I

On était à la veille de la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1304. Une brûlante chaleur courbait la tête des épis et parfois un vent du midi, lourd et suffocant, soulevait des nuages de poussière et semblait apporter sur ses ailes les ardeurs de la zone torride. Deux pauvres femmes, suivies d'un âne, cheminaient sur la route qui menait d'Arras au château de Tramec urt. Elles paraissaient accablées de fatigue et plus encore de tristesse, car le corps portait mieux un lourd fardeau que l'âme le poids des épreuves. La plus jeune surtout, une enfant de douze ans, baissait la tête pour cacher des larmes qui, d'instant en instant, venaient ruisseler sur

ses joues hâlées ; sa compagne la regardait avec une inquiète sollicitude, et elle jetait aussi un regard d'amitié triste sur les deux poulets qu'elle portait dans un panier. C'étaient de forts jolies bêtes, l'une blanche, l'autre noire, avec des têtes vives et curieuses qui se dressaient si souvent au bord du panier que la bonne femme, craignant une évasion, les prit enfin par les pattes et les porta ainsi, la tête en bas, tout en les regardant avec une espèce de pitié. "Tu n'en peux plus ? dit-elle à sa fille ; mais, prends courage, ma pauvre Nicole, nous pourrions nous reposer bientôt : nous ne sommes pas loin de la fontaine de Presles ; là, nous pourrions nous asseoir et respirer.—Oui, ma mère, dit l'enfant d'une voix soumise, mais quand je serai bien reposée, je n'en penserai pas moins à mon frère Claude, et aussi à mes pauvres poulets !—Que veux-tu Nicole ? il faut vouloir ce que veut le bon Dieu, et il ne faut pas murmurer contre lui, ni contre nos seigneurs à qui nous devons grande révérence.—Et redevance aussi, ma mère ? dit naïvement Nicole.—Oui, fille, redevance, car nous tenons d'eux notre maison et nos terres, à charge de sept setiers de froment à la Saint-Rémi, une oie grasse à Noël, deux douzaines d'œufs à Pâques et deux poulettes, une blanche et une noire, à la Saint-Jean.

—Les voilà, les petites ! dit Nicole. Ce soir, le cuisinier les mettra à la broche, tandis que mon pauvre Claude n'aura que de la bouillie de seigle, lui si faible encore !" La vieille femme baissa la tête et répondit : "Que veux-tu, ma fille ? nous ne devons pas nous plaindre, car nous avons de bons seigneurs."

Tandis qu'elles se parlaient ainsi, elles arrivaient à un détour de la route où s'élevaient cinq ou six chênes, plusieurs de ces centenaires. Les eaux d'une source qui sortaient d'une petite colline avaient été recueillies dans un bassin de pierre qui formait un petit monument rustique que la mousse couvrait de ses teintes bronzées. On appelait ce lieu la Fontaine de Presles, soit à cause d'un ancien combat dont il avait été témoin, soit à cause du bas-relief indéchiffrable représentant une bataille, et qui ornait un des côtés de la fontaine. Une main pieuse avait sanctifié ce monument en y gravant les mots du capitaine : *Benedicite, fontes, Domino !* Peut-être les antiques tribus des Atrébates avaient-elles combattu en ce lieu, qui peut-être avait vu les pas de César et de ses légions ; peut-être ces chênes avaient-ils entendu les invocations des druides ; peut-être un des premiers apôtres de l'Évangile, envoyé chez les païens par le Prince des pasteurs, s'était-il reposé là, et sa main avait gravé sur la pierre la parole tirée de l'Écriture ; mais ces souvenirs étaient perdus, et les pauvres femmes ne connaissaient dans l'univers que l'humble cabane où elles demeuraient et le château de Tramecourt, où habitait leur seigneur.

Elles s'assirent et respirèrent à l'ombre impénétrable des grands arbres ; puis quand la sueur se fut séchée sur leurs fronts, elles

priront quelques gorgées de l'eau de la source, et Nicole en remplit sa gourde, en disant : " Ce sera pour Claude ! " Ensuite elle cueillit des roses sauvages, qui croissaient en abondance sur les buissons, en disant encore : " Je les mettrai devant ma Notre-Dame pour qu'elle guérisse Claude ! "

Elles repriront leur chemin, et bientôt elles virent devant elles la masse imposante du château de Tramecourt.

C'était une forteresse ceinte de fossés, qui ne laissait voir au dehors que ses hauts remparts, ses tours percées de meurtrières et la flèche aérienne de sa chapelle, s'élançant au ciel comme une pensée pieuse surgissant parmi des pensées de méfiance et de guerre. Le pont-levis était baissé, et la cour remplie d'une multitude de gens, qui venaient, comme les deux femmes, acquitter la redevance féodale.

Au fond de la salle, sous un dais armorié, se trouvait une personne que tous saluaient profondément : ce puissant châtelain, ce redouté seigneur, était une petite fille de dix ans.

La petite dame de Tramecourt était toute belle et toute gracieuse. Elle portait encore le deuil de son père, tué à la bataille de Courtray, et sa délicate personne semblait plus mignonne encore sous le long voile blanc qui descendait de sa coiffure et sous l'ample robe noire, garnie d'hermine, qui laissait traîner ses plis sur les dalles. Aloyse de Tramecourt avait un charmant visage qui annonçait la modestie et la douceur, et elle remplissait avec une dignité enfantine son rôle de dame châtelaine. Aux saluts des bourgeois, elle répondait par une révérence courtoise, et par des paroles remplies d'amitié ; et quand l'un d'eux adressait quelque pétition au bailli, elle s'empressait d'intervenir et d'appuyer la supplique, disant d'une façon vraiment gentille : " Tout ce que je pourrai faire pour vous, je le ferai ! Parlez-moi comme à feu madame ma mère. Ne vous disait-elle pas que tout ce que vous ne trouveriez pas à la chaumière, vous le trouveriez au château ? Je vous dis de même... "

En voyant approcher Nicole et sa mère, elle les regarda avec intérêt et elle dit à sa gouvernante : " Quelles sont celles-ci ? — Ce sont des femmes servés qui tiennent la cense de l'Homme-Armé ; la mère est veuve avec deux enfants. — Elles ont l'air triste, ma chère mie, je veux leur parler. "

(A suivre.)

DECES DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.
xx Mâch. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

M. Bruner, ve Gunn.—F.-X. Tellier.—J. Fitzpatrick.—M. L. A. C. air, ép.
J.-B. Archambault.—L. F. Bertrand.—W. Mitchel.—T. Thour.—J
Lavoie.—C. Bezin.—V. Claude, ve Deslauriers.—F. A. Delisle.—T. Bou-
lard, ve Brière.—M. Lefebvre, ép. McKercher.—M. L. Ladouceur, ve
Gaucher.—J. Russell.—A. Valiquette.—A. Cardinal, ép. J. Ste-Marie.—
M. Paquette, ép. Nogue.—C. Albert.—B. Murphy.—E. Barette, ép.
Ouellet.—J. Bergeron, ve Leblanc.—Brennan, ve Cummings.—A.
Lalonde, ép. A. Brière.—L. Beauchamp, ép. Desjardins.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR

DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCESSEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE

VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec pon-
tualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien
vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTRÉAL.

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

A. F. X. BEAUDRY

(ETABLI EN 1868)

MARCHAND DE CUIR.

Toujours en mains un assortiment complet de Cuir, Four-
nitures et Outils de Cordonniers, Selliers, Tan-
neurs et Corroyeurs, Formes, Empignes importées, etc.,
etc., qu'il offre à des Prix qui défient toute compétition.

Une attention toute particulière est apportée au service des
Communautés Religieuses.



271 et 273, RUE SAINT-PAUL, Montréal.

ON DEMANDE
DES FILLES POUR LE PLIAGE ET LA COUTURE
UN REGLEUR ET UN FINISSEUR

S'ADRESSER CHEZ
EUSEBE SENECAI & FILS

20, SAINT-VINCENT, Montréal.

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

PROPRIETAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier
45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

**Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,**

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

**Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.**

MAISON DE SANTE

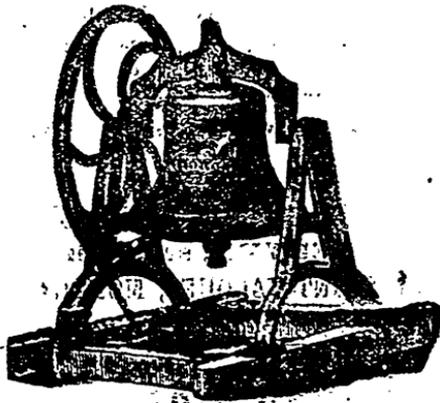
POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION

FRÈRES DE LA CHARITE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de
a dite église, près Montréal, P. Q.



FONDERIE CANADIENNE CLOCHES!

POUR

Eglises Collèges et Convents

SEULES OU EN CARILLONS

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de
meilleure qualité que les cloches
anglaises ou américaines.

Fournitures pour intérieur des
églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.



Les célèbres Vins du
Canada, la Bière et le Por-
ter Labatt de London, le
Beurre de choix, sont les
spécialités de la Maison

J.-B. RICHER

No 556; Rue Lagachetière,
MONTREAL.



LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le Quatorzième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 18 JUILLET 1888, A 2 H P. M.

VALEUR DES LOTS :

\$ 60,000.00

PREMIERE SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....de	\$5,000	\$5,000
1 Immeuble.....de	2,000	2,000
10 Terrains à Montréal.....de	300	3,000
15 Amcublements.....de	200	3,000
20 do.....de	100	2,000
100 Montres d'or.....de	50	5,000
1,000 Montres d'argent.....de	20	20,000
1,0 do do.....de	10	10,000

147 Lots valant \$50,000

\$1.00 LE BILLET

DEUXIÈME SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....de	\$1,000	\$1,000
100 Chaines d'or.....do	40	4,000
1000 Services de toilette.....do	5	5,000

1101 Lots valant \$10,000

25 cts LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

ORGUES -- HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUES SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION

BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue ; garantis pour 5 ans et surpassant en richesse, en puissance et en suavité de son les meilleurs instrument de fabrique étrangère. Les plus éminents organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums Dominion.

SATISFACTIO GARANTIE ET CONDITIONS FACILES

Toujours en magasin, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE,

Agent général pour la province de Québec,

1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL